

# Solidaires en action N° 60

Le 30 mai 2011

## 53 jours de grève : les facteurs/trices de Cancale ont gagné

*Lorsque le 17 janvier la direction de La Poste a présenté son projet de suppression du centre de distribution de Cancale et de délocalisation des facteurs/trices à 18 kms, SUD-PTT avait alerté sur la stupidité d'une telle réorganisation. Elle n'avait aucun sens économique et pratique puisque n'améliorant pas la qualité de service et aggravant considérablement les conditions de travail.*

Les organisations syndicales ont fait part du refus, motivé, du personnel. Et ça n'empêchait la direction d'affirmer que « la suppression du centre de distribution de Cancale et la délocalisation des facteurs de Cancale à St Jouan des Guèrêts n'étaient pas négociables ». Le 29 mars, le directeur vidait le centre de distribution de Cancale de tous ses meubles et casiers. Les facteurs/trices rentrant de tournée trouvaient les locaux vides, leurs effets personnels avaient été embarqués et jamais restitués à ce jour. Ainsi a démarré la grève illimitée.

**Le 12 mai, au bout de 44 jours de grève, ce qui n'était pas négociable devenait possible !** Les dirigeants de La Poste concédaient que les facteurs/trices de Cancale resteraient dans leurs locaux pour effectuer leur travail. Les conditions pour une reprise du travail dès le 13 mai semblaient réunies. C'était sans compter sur l'esprit revanchard de la direction qui, mauvaise perdante, a bloqué les négociations jusqu'au vendredi 20 mai. Les dirigeants de La Poste avaient pour but de laminer financièrement les grévistes, de les épuiser physiquement et psychologiquement par des réunions tardives et interminables pendant plus de 10 jours.

Le vendredi 20 mai, la dernière réunion de « négociation » était le reflet de la violence des rapports sociaux à La Poste. D'un côté de la table, 3 « directeurs intermédiaires » qui venaient de toucher une part variable ce 20 mai entre 5000 et 11000 euro, de l'autre des facteurs/trices qui travaillent 6 jours sur 7 pour un salaire à peine supérieur au SMIC et qui subissaient une perte de salaire de plus de 3000 euro ! Tout un symbole de l'exploitation puisqu'en 15 ans, la différence entre les hauts et bas salaires a été multipliée par 4...



**Au terme de 53 jours de grève, les facteurs de Cancale ont repris le travail le 23 mai. Ils restent à Cancale pour travailler et distribuer le courrier à... Cancale ! De plus, un certain nombre de jours de grève a été neutralisé tandis que les « rouleurs » de Cancale vont toucher une prime exceptionnelle d'adaptation.** Le syndicat SUD-PTT ne peut conclure que sur cette formule. Pour oser vaincre, il faut oser lutter !

## La maternité Delafontaine (93) en grève depuis le 19 mai

Les personnels de la maternité de l'hôpital Delafontaine, à Saint Denis (93), sont en grève reconductible depuis le 19 mai pour s'opposer au projet de mise en route d'une nouvelle maternité, se concrétisant par la **suppression de postes d'auxiliaires de puériculture, d'infirmières, et 0 recrutement pour l'entretien des locaux (recours au privé)** ; la conséquence de tout ça est un report de tâches sur le personnel en place, parfois sans même tenir compte de la formation et de la qualification nécessaires à certaines missions. Les négociations avec la direction n'ayant pas donné grand chose, les agents ont voté la poursuite de la grève jusqu'à la nouvelle rencontre.

Si la mobilisation est soutenue par une intersyndicale (CFDT, FO, CGT et SUD), le rôle de notre jeune section SUD a été déterminant dans le lancement et la reconduction de la grève. Nous en sommes déjà pour certains collègues à des pertes substantielles de salaires, et il y a pas mal de personnels avec des bas salaires. Les soutiens financiers sont les bienvenus !

## FNAC Lyon : grève pour les conditions de travail

Le samedi 28 mai, les syndicats CGT et SUD appelaient à une grève de 9h à 12h pour dénoncer les pressions auxquelles la direction a de plus en plus recours. Alors que leur contrat de travail ne spécifie pas d'objectifs commerciaux, les employé-e-s reçoivent quotidiennement des mails ou sont convoqué-e-s à des entretiens sur des résultats non atteints. **Comme en février à la FNAC de Rouen, les salarié-e-s lyonnais-e-s se sont donc mis en grève contre les conditions de travail insupportables.**

## Bouches du Rhône : La Poste lourdement condamnée

*Depuis 1991, la Poste multiplie le recours à l'emploi précaire sous CDD, sans respecter la forme légale, cela malgré une armada de juristes et d'avocats. C'est en toute connaissance de cause, que la direction de La Poste ne respecte pas la loi.*

Malgré de nombreuses demandes de SUD PTT, la direction n'a jamais accepté d'ouvrir de réelles négociations sur le sujet. Pire, la direction a tenté de faire signer aux agents des transactions juridiques très en dessous des principes du Code du Travail ! Dans les Bouches du Rhône par exemple, La Poste a utilisé des centaines de personnes pendant des années en les maintenant dans la précarité (ainsi, un agent a 244 contrats sur 6 années de CDD). Le tribunal des Prudhommes de Marseille statuant sur le principe du droit, vient de lourdement condamner La Poste, pour 19 dossiers :

- |  |  |
|--|--|
| ■ indemnité de requalification : <b>28 723 €</b>                   | ■ résistance abusive : <b>19 000 €</b>               |
| ■ rappel de salaires : <b>386 850 €</b>                            | ■ article 700 (frais de procédure) : <b>22 800 €</b> |
| ■ indemnité de congé payé : <b>38 685 €</b>                        | ■ intervention volontaire de SUD (pour défense du    |
| ■ rattrapage de l'avantage téléphone : <b>20 438 €</b>             | métier) : <b>15 200 €</b>                            |
| ■ dommages et intérêts pour les préjudices subis : <b>81 000 €</b> |  |

**Cette condamnation est une victoire pour tous les contractuel-le-s de La Poste** ; SUD PTT demande l'ouverture de négociations pour que tous les agents concernés soient rétablis dans leur droit.

## AFP : le personnel vote la grève et une motion de défiance

*Les salarié-e-s parisiens-ne-s de l'AFP, réunis en Assemblée générale ont voté une grève de 24 heures sur les fils "France" de l'agence et ont également adopté, à l'unanimité, une motion de défiance à l'égard de la direction. Ces deux initiatives font suite à la proposition de loi lancée le 17 mai par le Sénateur UMP Jacques Legendre, avec le soutien du PDG Emmanuel Hoog, pour modifier le statut de l'AFP.*

L'appel à la grève, lancé par les syndicats CGT et SUD pour dénoncer la proposition Legendre et également soutenu par le syndicat FO-SNPEP, a été adopté à l'unanimité des salarié-e-s parisiens-ne-s présent-e-s, moins 10 abstentions, ainsi que par une nette majorité des salarié-e-s des bureaux de province, consulté-e-s suite à l'AG. Lors de cette même Assemblée, les salarié-e-s parisiens-ne-s ont également voté à l'unanimité une motion de défiance lancée par l'ensemble des syndicats AFP. Cette motion a également été adoptée par l'énorme majorité des salarié-e-s des bureaux de province qui ont pu se prononcer.

La motion de défiance « condamne la méthode employée par le PDG Emmanuel Hoog pour tenter de faire modifier à la hussarde le statut de l'AFP sans consulter le personnel ». Cette proposition, « n'a nullement été débattue en interne, et il serait question de la faire adopter rapidement, à quelques mois d'une élection présidentielle », souligne le texte. **La motion demande que toute éventuelle modification du statut « ait pour effet de protéger et non de fragiliser l'indépendance ou la pérennité » de l'AFP.** Elle exige également que tout nouveau statut fasse l'objet d'un « référendum interne du personnel, qui doit l'approuver par une très forte majorité » et « d'un consensus très large au Parlement ». Le statut de 1957 avait été voté à l'unanimité.

Une proposition de loi visant à réformer la « gouvernance » de l'Agence France-Presse a été déposée le 17 mai par M. Jacques Legendre (UMP-Nord), et devrait être examinée avant la fin de la session parlementaire ordinaire prévue fin juin. Dans le texte de loi, pour lequel un rapporteur a été désigné, il est prévu principalement une modification de la composition du Conseil d'administration de l'Agence, qui voit la représentation de la presse écrite française passer de six à trois, et la venue de six personnalités « cooptées ». Le texte prévoit aussi la suppression de la Commission financière de l'AFP, l'introduction de « Contrats d'objectifs et de moyens » (COM) dans le statut et une redéfinition des « missions d'intérêt général ».

## KEOLIS Montluçon : en grève depuis le 5 mai

*L'Union syndicale Solidaires de l'Allier soutien sans réserve les salarié-e-s de Kéolis en grève pour une juste revalorisation de leurs salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail. Kéolis est une multinationale présente partout dans le monde et a largement les moyens de satisfaire les revendications des salarié-e-s de Montluçon qui font grève depuis le 5 mai.*

A compter du 24 mai, les grévistes ont décidé de camper devant leur entreprise. La direction a choisi l'affrontement en envoyant des huissiers. Le 25 mai, plusieurs grévistes étaient convoqués devant le tribunal. Pour les grands patrons de Kéolis, le dialogue social c'est ça ! Les salarié-e-s de Kéolis ne sont pas des truands ! Ils se battent pour un service public de qualité, la revalorisation de leurs salaires, de meilleures conditions de travail. **La direction avait accepté une augmentation de 1,2%, (alors que l'inflation est largement supérieure à 2% !)... mais la même direction est revenue en arrière ce qui a provoqué la colère légitime des salarié-e-s.**

L'Union Solidaires de l'Allier condamne les agissements crapuleux de la direction de Kéolis qui tente de pourrir la situation et demande l'ouverture immédiate de véritables négociations portant sur les salaires, les conditions de travail et l'emploi.

## Nettoyage ferroviaire : Challancin licencie nos militant-e-s

Challancin est une entreprise de nettoyage, les ouvriers assurent chaque jour la propreté dans les gares, dans les trains ; ils et elles nettoient aussi des locaux de travail des cheminot-e-s. **La manière dont sont traités les salarié-e-s est inacceptable : harcèlement, licenciement, pas assez de moyens pour travailler convenablement, tout cela cautionné par la SNCF qui attribue les marchés à ces patrons « négriers ».**

**Aujourd'hui 3 syndicalistes sont licencié-e-s.** L'histoire commence le jour où une adhérente SUD-Rail, porte **plainte pour harcèlement sexuel** ; depuis des mois elle subissait les agressions sexuelles de son supérieur hiérarchique. Plutôt que de la soutenir ou même de l'écouter, **Challancin prend le parti de la licencier sans avoir attendu les résultats d'une enquête judiciaire**, se substituant aux autorités pour décider seule qu'il n'y avait pas eu de harcèlement. Ces pratiques de harcèlement sexuel semblent malheureusement être des pratiques courantes dans ces entreprises, elles doivent être dénoncées. Ce n'est pas la victime qui doit être licenciée. Un seul témoin, **Amada, syndicaliste lui aussi a osé témoigner** auprès de la police. Il a alors été accusé de « faux témoignage » par la direction et subit également actuellement une **procédure de licenciement**.

**Abdallah** a été également licencié cette semaine. Il a été **licencié pour avoir osé protester** contre le retrait d'une heure de travail en s'asseyant sur le quai en gare de St Lazare. On l'accuse de « comportement constitutif d'un refus de travail injustifié empreint d'une volonté nuisible à l'encontre de la société ». **Dans cette société avec qui la SNCF passe des marchés, un ouvrier qui ose protester est un ouvrier licencié !** Dans cette société de nettoyage, un ouvrier qui n'a pas les produits pour effectuer immédiatement une tâche demandée par un responsable de gare est sanctionné par une mise en garde écrite. S'il expose le fait qu'il n'a pas le matériel à un agent SNCF, on l'accuse de se plaindre auprès du donneur d'ordre (la SNCF). Dans de nombreux chantiers, les ouvriers du nettoyage ont des locaux insalubres pour se restaurer et se reposer, prenant parfois leur repas au milieu des cafards, des souris et des rats... Sur d'autres sites, ils n'ont même pas de toilettes à leur disposition, ni de douches malgré le fait qu'ils effectuent des tâches salissantes.... Et que ce soit une obligation légale !

Il est inacceptable que de tels faits soient tolérés par la SNCF... Les salarié-e-s de Challancin ont raison de se révolter ! Avec ces 3 licenciements, l'entreprise Challancin nous déclare la guerre ! **Ne les laissons pas faire, organisons la riposte, soyons nombreux au rassemblement de soutien organisé le 1er juin à 13h00 à Paris, en gare d'Hausmann.**

## Se former pour comprendre et convaincre : le débat fiscal

*Ce livret a pour seule ambition de tenter de faire comprendre l'impôt, l'outil le plus important en matière de politique économique. L'impôt est mal compris. Tout d'abord, il faut le dire, il n'est jamais agréable de devoir sortir de l'argent sans avoir le retour immédiat, visible et personnel de sa dépense. C'est d'ailleurs l'un des principaux défis auxquels sont confrontés celles et ceux qui expliquent le rôle de l'impôt. Et c'est ce qui explique qu'il faut en permanence savoir ce que finance l'impôt : éducation, santé...*

Cette mauvaise compréhension est aussi le fait du débat politique qui s'est bien trop souvent contenté de promettre des baisses d'impôts, sans expliquer qu'en réalité, tout le monde n'en bénéficie pas et sans révéler les conséquences concrètes de tels promesses. Avec la crise et la révélation de nombreuses injustices fiscales et sociales, le débat a cependant changé de nature : la question de la réforme fiscale est posée dans le débat public, ce qui est une bonne chose. Mais le risque de voir proliférer les propositions de toutes sortes accompagnées de slogans trompeurs demeure.



Si l'impôt est mal compris, c'est aussi dû au fait qu'il existe plusieurs impôts, que les règles fiscales sont complexes et qu'on se demande si on ne pourrait pas payer moins que ce que l'on paie pour une contrepartie équivalente en termes d'action publique, ce qui pose donc la question de la dépense publique. **Qui décide de l'impôt à payer et de son utilisation ? Comment les impôts sont calculés ? Où vont les recettes publiques ? A quoi servent les impôts ?** Telles sont les principales questions que chaque citoyen-ne et chaque contribuable se pose légitimement. Pour tenter de répondre à ces questions, du moins de cerner les grands enjeux, il est indispensable de poser les questions fondamentales sur la place de l'impôt dans notre société. D'où un nécessaire rappel des principales questions touchant à la fiscalité.

## D'ailleurs nous sommes d'ici : ce n'est qu'un début !

Dans plus de soixante villes, des milliers de manifestant-e-s se sont mobilisé-e-s pour dire non au racisme, à la politique anti immigré-e-s du gouvernement et exiger la régularisation de tous les sans-papiers. Si ces mobilisations restent encore trop modestes, le collectif **D'ailleurs nous sommes d'ici** compte bien ne pas en rester là. Une réunion de bilan le 4 juin doit discuter des perspectives pour les mois à venir. Les enjeux politiques et sociaux autour de la question de l'immigration et des droits des étrangers vont être au cœur de la campagne électorale pour les présidentielles et les surenchères de la droite et l'extrême droite vont continuer. Les organisations syndicales, avec les autres forces sociales, doivent être en première ligne pour faire entendre une autre voix et construire un mouvement en profondeur contre la xénophobie d'état et les discours nauséabonds du Front National et de celles et ceux qui le copient.

## Daunat Bourgogne : la lutte quotidienne pour la dignité

Daunat, entreprise du secteur agro-alimentaire, a 3 usines : en Bretagne, en Picardie et Bourgogne. Dans cette dernière, une section syndicale SUD existe depuis plusieurs mois, créée sur l'initiative d'élues du personnel déçues par le peu de soutien de leur précédente organisation syndicale. Et depuis des mois, le directeur de l'usine multiplie les entraves, les attaques contre nos camarades de SUD. Ce n'est pas un hasard si **les salarié-e-s de Daunat Bretagne et Daunat Picardie, où SUD n'est pas (encore) représenté, se sont mis-e-s en grève contre l'accord salarial signé uniquement par les délégué-e-s CGT, CFDT, FO de Daunat Bourgogne**, un accord qui remet en cause le peu d'acquis précédemment obtenus ! Craignant sans doute que les salarié-e-s établissent clairement la représentativité de SUD, le patron refuse aussi d'organiser les élections professionnelles. Un recours a été déposé et l'affaire sera jugée par le tribunal d'instance de Chalon, 14 juin.

## Ecole Normale Supérieure : 7 mois de lutte...et la victoire !

Le 25 mai, la Direction de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm a enfin cédé et signé le protocole de fin de conflit répondant à la plupart des revendications de l'Assemblée Générale et des grévistes de l'établissement, ancien-ne-s précaires de la cuisine et du ménage :

- ⇒ **CDI pour tou-te-s les grévistes** ainsi que pour tou-te-s les personnel-le-s employé-e-s par l'ENS depuis plus de trois ans.
- ⇒ Mutation du chef de cuisine, suite à l'ouverture d'une enquête à propos de violences et harcèlements sur le lieu de travail.
- ⇒ **Paiement de 75% des jours de grève.**
- ⇒ 75 euros d'indemnité mensuelle, forme de reconnaissance du caractère anormal de l'emploi de CDI dans la fonction publique, sur des emplois pérennes, au lieu d'attribuer des postes de fonctionnaires titulaires.
- ⇒ Par ailleurs, la direction s'est engagée à **ne pas externaliser le restaurant** (ni gestion privée ni CROUS) et à donner la **priorité aux grévistes pour toutes les titularisations** qui pourraient avoir lieu dans le cadre de la future loi sur la précarité dans la fonction publique actuellement en discussion.

**Sept mois de conflit, des blocages et une grève longue de plus de 130 jours, ainsi que quatre semaines d'occupation des salons de la direction, jusqu'à une évacuation par la police, ont permis d'aboutir à cette victoire.** La solidarité entre les grévistes et étudiant-e-s a permis à un tel mouvement de perdurer, de se financer par des ventes de repas et par la solidarité au sein de l'ENS et au-delà, pour finalement triompher. Les engagements concernant la non-externalisation et la titularisation prioritaire des grévistes ne doivent pas rester lettre morte. C'est maintenant au collectif de lutte issu du mouvement de veiller à la tenue des promesses, tout en demeurant réactif pour les luttes futures. L'emploi de titulaires doit demeurer le cadre légal de la fonction publique. De même, il faut continuer à veiller à ce que les plaintes que la direction a déposées contre les salarié-e-s et normalien-ne-s, ainsi que les menaces de conseil de discipline, n'aboutissent pas à des sanctions qui criminaliseraient la solidarité et la lutte.

La fédération SUD-Etudiant rappelle que l'union des précaires et des étudiant-e-s avait au départ pour base des revendications communes, sur l'accès au logement pour les étudiant-es admis-e-s à préparer le diplôme de l'ENS notamment, qui étudient et vivent dans des conditions bien plus précaires que celles des élèves normalien-ne-s fonctionnaires-stagiaires. Ces revendications trouveront sans aucun doute un écho à travers de nouveaux combats réunissant les précaires de toutes catégories. Etudiant-e-s, salarié-e-s, même précarité, même combat !

## Résistance pédagogique : soutien à François Le Ménahèze

En septembre 2010, François Le Ménahèze, professeur des écoles, directeur de l'école Lucie Aubrac à Saint-Lumine de Clisson (44) et formateur associé à l'IUFM des Pays de La Loire, reçoit un courrier de l'Inspecteur d'Académie de la Loire Atlantique, l'informant de sa non reconduction sur son poste de formateur associé à l'IUFM de Nantes (poste qu'il occupe depuis une dizaine d'années) compte tenu de sa « manière de servir ». Il n'a en effet pas fait remonter les résultats des évaluations nationales CM2 de l'année scolaire précédente. Malgré plusieurs audiences et de nombreux courriers, malgré de nombreux soutiens et protestations, les divers recours déposés par François Le Ménahèze n'y font rien.

**Début avril 2011, François Le Ménahèze reçoit un autre courrier l'informant d'un nouveau « comportement professionnel non-conforme » entraînant un nouveau retrait de salaire « pour service non fait » (non remontée des résultats des évaluations CM2) et engageant une procédure disciplinaire à son encontre.** Le lendemain, il reçoit un autre courrier de l'Inspecteur d'Académie l'informant d'une **seconde procédure disciplinaire pour faute professionnelle en raison de son refus d'une inspection individuelle.** En effet, suite à un avis d'inspection, François Le Ménahèze a décidé, pour la première fois de sa carrière (30 années d'exercice), de refuser l'inspection individuelle compte tenu du traitement de l'institution à son égard.

Signez la pétition, informez-vous auprès du comité de soutien : [www.resistance-lemenahèze.org](http://www.resistance-lemenahèze.org) [www.resistance-lemenahèze.org](http://www.resistance-lemenahèze.org)